

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2024

---

CONFIDENTIALITÉ DES CONSULTATIONS DES JURISTES D'ENTREPRISE - (N° 2469)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par  
M. Terlier

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Au début de l'alinéa 18, ajouter la mention :

« B. – ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« contestation de »

le mot :

« contester ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel